

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

### Du 19 septembre 2020 pour l'exercice 2019

*Quorum de la moitié des membres, à jour de cotisation, présent-es ou représenté-es*

**Nombre de membres : 63**

**Présent.es et représenté.es : 44**

Présent-es 19: Aline BERNARDIN, Nelly BLAQUE, Claude BLAQUE, Michel BRENAUT, Jean-Philippe BROTHIER, Fabien DESBORDES, Brigitte DESVEAUX, Michel FAYEN, Christian FERRAND, Gérard GOURON, Benoît HERVE, Nadine JUHEL-MURZEAU, Bernard LAVERENNE, Guy MARTIN, Jocelyne PERIGNON, Jean-Marie PERIGNON, Boris TURPEAUD, Marc VARINOIS, Georges VASSEUR

Présent-es en visio 1: Edda MARQUIS

Représenté-es 24 : Isabelle ANDROT, Bénédicte BECONNIER, Jackie BERNARDIN, David BILLY, André BONNAUD, Claudette BONNIN, Sophie BOSSY, Arlette BOSSY, Sabine BRENAUT, Corinne CAP, Christine DEFLORENNE, Alexis DENIS, Alain FACHAN, Martine FACHAN, Cristiana GOURON, Yves GROSSET-GRANGE, Aude LABAT, Yann MACE, Alain MARIONNEAU, Franjo MARTIN, Benoît MONANGE, Hubert OSEGUERA, Dominique STEINKRIETZER, Isabelle VETOIS

Désignation d'un Président de séance : Georges VASSEUR

Secrétaire de séance : Jeanne MORICE

### Présentation du rapport moral et d'activité par Aline Bernardin et Guy Martin

#### Résolution N° 1

Approbation du rapport moral et d'activité

Vote : POUR : 44 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 Résolution adoptée

### Présentation du rapport financier par Marc Varinois et Georges Vasseur

#### Discussion :

Discussion sur la possibilité de se faire reconnaître d'intérêt général, pour la reconnaissance du travail bénévole. Il convient d'être prudent : CIRENA a effectué une demande de rescrit auprès du service des impôts et s'est vu refuser la demande. L'association a donc été requalifiée en société commerciale.

Dans les demandes de rescrit, il y en a un sur l'intérêt général, et un sur le mécénat.

Une question importante porte sur le fait que ANE!rs 17 détienne ou non des parts dans les sociétés citoyennes qu'elle promeut.

### Résolution N° 2

Approbation du rapport financier 2019

Vote : POUR : 44 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 Résolution adoptée

## Présentation du projet de budget

### Discussion :

Autofinancement sur le projet éolien d'Andilly-les-Marais: ANE!rs 17 se charge de la concertation et de la participation citoyenne. À ce titre, elle a passé 2 contrats pour un montant estimé de 27 k€ subventionnés à 70% par la région et l'ADEME. ANE!rs 17 autofinance 8100€ notamment grâce au prêt de DE17 et aux subventions de la commune d'Andilly et de la CDC Aunis Atlantique.

C'était un choix, pour participer à la prime de risque qui sera obtenue si le projet se réalise. Celle-ci viendra abonder les apports de la société citoyenne au capital de la société du projet PEAM "Parc éolien d'Andilly-les-Marais" dont le capital sera réparti entre : Valorem 51%, société citoyenne 31%, Terra énergie 19%.

Cela permettra de favoriser la recherche du complément d'apports des citoyens.

Pour la gouvernance : 5 voix, une par acteur représenté au capital, donc quand la société citoyenne sera constituée et entrera au capital, elle aura 3 voix sur 5 (garant de la composante citoyenne du projet)

En juin 2020, le projet a été présenté au pôle départemental ENR constitué par le préfet : le département s'est montré favorable au projet. C'est une belle réussite pour faire avancer l'idée de société citoyenne.

Il va falloir constituer un groupe de travail sur le financement de ce projet éolien, et que l'ensemble des membres d'ANE!rs 17 se prononce sur la question de la présence d'ANE!rs 17 dans la société citoyenne qui sera constituée.

### Résolution N° 3

Approbation du projet de budget pour 2020.

Vote : POUR : 44 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 Résolution adoptée

## Renouvellement des membres du CA

### Article 9 - Conseil d'administration

*L'association est dirigée par un conseil d'administration de 6 à 16 membres. Ils sont issus de 2 collèges de même nombre investis pour un mandat de 2 ans. Le CA est renouvelable par moitié tous les ans :*

- un collège de 4 à 8 membres élus par l'AG parmi les adhérents de l'association.
- un collège de 4 à 8 membres tirés au sort parmi les adhérents et après acceptation des personnes ainsi désignées.

Sortant.es : Cédric DAVIER, Jean-Aurélien LALLEMAND, Christine DEFLORENNE, Christophe BABIN, Aline BERNARDIN, Guy MARTIN

Restent en poste : Jean-Philippe BROTHIER (TS), Corinne CAP, Fabien DESBORDES, Christian FERRAND, Benoît HERVE (TS), Georges VASSEUR

**10 postes sont donc à pourvoir, 4 par élection et 6 par tirage au sort.**

Sont candidat.es : Aline BERNARDIN, Michel BRENAUT, Nadine JUHEL, Marc VARINOIS

#### Résolution N°4

Renouvellement des membres du Conseil d'Administration

Aline BERNARDIN

Vote : POUR : 44 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 Résolution adoptée

Michel BRENAUT

Vote : POUR : 44 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 Résolution adoptée

Nadine JUHEL

Vote : POUR : 44 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 Résolution adoptée

Marc VARINOIS

Vote : POUR : 44 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 Résolution adoptée

**Sont élu-es : Aline BERNARDIN, Michel BRENAUT, Nadine JUHEL, Marc VARINOIS**

Sont tirés au sort :

Nom	Réponse
Isabelle ANDROT	refusé
Julie KIAN	refusé
Richard GAILLARD	refusé
Jean-Louis MINIER	accepté
Ghislaine GARNIER	refusé
Claude BLAQUE	refusé
Hubert OSEGUERA	refusé
Nelly BLAQUE	refusé
Jocelyne PERIGNON	refusé
Carole CHASSAGNOUX	refusé
Cristiana GOURON	refusé
Arlette BOSSY	accepté
Alain MARIONNEAU	refusé

Laurent LEBRETON	accepté
Jackie BERNARDIN	refusé
Claudette BONNIN	refusé
Guy MARTIN	accepté
Michel FAYEN	refusé
Catherine MARGANE	refusé

Ces personnes seront contactées dans l'ordre ou elles ont été tirées au sort, pour leur proposer de faire partie du CA. Le compte rendu sera définitif lorsque toutes ces personnes auront été contactées et que la liste des membres du CA sera définitive.

Suite à la prise de contact, Jean-Louis MINIER, Arlette BOSSY, Laurent LEBRETON et Guy MARTIN ont accepté de siéger au CA.

**Le CA se compose donc de Jean-Philippe BROTHIER, Corinne CAP, Fabien DESBORDES, Christian FERRAND, Benoît HERVE, Georges VASSEUR, Aline BERNARDIN, Michel BRENAUT, Nadine JUHEL, Marc VARINOIS, Jean-Louis MINIER, Arlette BOSSY, Laurent LEBRETON et Guy MARTIN.**

## Point sur l'avancement des projets en 2020

**Andilly** : la société de projet a été créée par Valorem seul, pour des raisons de calendrier. Mais un engagement a été signé pour rejoindre la société plus tard.

Société citoyenne : Aline commence à s'impliquer, pour constituer une équipe qui va monter cette société citoyenne. Celle-ci sera multi énergie. Mais pour les élus, il n'est pas clair s'il ne faut qu'une seule société citoyenne qui englobera éolien et PV. La société ne doit pas se construire sur un seul projet, mais il est important de rappeler que la décision de s'impliquer dans des projets reviendra à la société citoyenne elle-même.

**Les Lucioles** : Les statuts sont presque entièrement rédigés. La CdA va voter en octobre pour rentrer au capital. 4 communes ont également été sollicitées (Périgny, Puilboreau, La Rochelle, et Saint-Xandre)

Les documents d'engagements ont commencé à être distribués. Il faut commencer à demander des chèques aux noms des Lucioles. L'argent va être déposé sur un compte bloqué, et une attestation sera délivrée par la banque pour le dépôt au Tribunal de Commerce.

On espère monter rapidement à 50 000€ de souscriptions de personnes physiques, ce qui permettra d'aller chercher une subvention identique auprès de la région (dans la limite de 250€ maximum par souscripteur habitant la région).

En parallèle et de manière complémentaire, la CdA envisage la création d'une société, mais peut-être plutôt une SEM.

**OSS17** a un rdv de prévu avec la maire de Saint-Trojan-les-Bains, Vice-Présidente de la CdC pour la transition énergétique. La première centrale de production citoyenne en Charente-Maritime a été mise en marche en août 2020 ; l'électricité est vendue à EDF-OA la 1ere année (obligation d'achat); par la suite OSS17 décidera du fournisseur d'électricité acheteur de sa production.

**Recrutement** : Sophie Bossy est restée à ANE!rs de mars à juillet; puis Jeanne Morice est arrivée comme chargée de projets en énergies citoyennes le 3 août.

Signatures du Président et du secrétaire:

